

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-046

OBJET : 1ERE PHASE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET LE RUISSELLEMENT : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

Etaient présents :

Fabien DELVALLET,
Maire,

GALLET Florence, BERTRAND Thomas, TUQUET Ingrid, PENZA Cyril, MARTIN Caroline, SOUFFLARD Christopher,
BAUDSON Virginie

Adjoint au maire,

HAGUET Pierre-Marie, ROUX Laure, KNEPPER Raymond, DELLAVITE Christophe, BRIAND-LUCAS Audrey,
CECCARELLO Sandrine, LARTAUD Patrick, JOUSSELIN Alison, RODEZE Nadia, GEORGES Ronald, BABAKWANZA
Babo, CARON Amandine, BENAHMED Medhi, GRESSIER Sandrine, LE CLÉGUÉREC Morgane, GENNARINO Stéphane,
MERLINAT Aurélie, BAUER Alicia, FILIPPI Claude

Conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : Madame Virginie BAUDSON

Date de convocation : 25 juin 2026

Date de l'affichage : 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 27

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 27

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'arrêté du 5 juin 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Cires-lès-Mello ;

CONSIDERANT l'approbation du Schéma de gestion des eaux pluviales par le Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'urgence de sécuriser les populations et les infrastructures des secteurs de Cagnière et de la Couture face aux risques de ruissellement et de coulées de boue ;

CONSIDERANT l'urgence de sécuriser les populations et les infrastructures des secteurs de Cagnière et de la Couture face aux risques de ruissellement et de coulées de boue ;

CONSIDERANT l'opportunité d'obtenir un cofinancement de l'État au titre du Fonds Vert 2026 suite au dossier de subvention déposé auprès de la Préfecture le 2 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'engagement de la commune dans la réalisation de la 1ère phase des travaux d'aménagements hydrauliques (Priorité 1) sur le bassin de Cagnière et le secteur de la Couture, conformément aux orientations techniques du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et à l'étude de maîtrise d'œuvre de la société VERDI.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'un montant total de 568 315 € HT, et SOLLICITE le concours financier de l'État au titre du Fonds Vert pour l'exercice 2026 à hauteur de 188 252 € conformément au plan de financement du projet annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à prendre à sa charge le solde de l'opération par ses fonds propres (autofinancement), garantissant de fait une participation financière minimale de la commune de 20 % du montant total HT du projet.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à mener les démarches d'acquisitions foncières amiables requises à leur terme et à prendre en charge les frais notariaux et d'actes afférents, ainsi que la procédure d'instruction de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès des services de la DDT de l'Oise.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous les actes, conventions, contrats, pièces administratives et comptables se rapportant à l'exécution de la présente délibération et du dossier de subvention.

La secrétaire de séance,


Virginie BAUDSON



Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le maire de Cires-lès-Mello,



Fabien DELVALLET
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture
Et de la publication le